



3003 Berne
SG-DETEC

POST CH AG

République et Canton du Jura
Secrétariat du Parlement
Hôtel du Parlement
2, Rue de l'Hôpital
2800 Delémont

Berne, le 27 avril 2021

Réservation obligatoire pour les vélos

Madame la présidente
Madame, Monsieur,

Dans les trains du trafic grandes lignes en particulier, l'espace réservé aux vélos est limité. Ces emplacements peuvent être ponctuellement très demandés. En pareil cas, il devient difficile d'assurer la sécurité des voyageurs et de garantir une place suffisante pour le transport des vélos.

L'été dernier, les CFF ont sous-estimé la forte augmentation de la demande pour le transport de vélos dans les trains, ce qui a conduit à des goulots d'étranglement lors du chargement des bécanes aux heures de pointe. Cette situation a suscité un mécontentement au sein de la clientèle et une pression sur le personnel des CFF, en plus d'entraver la ponctualité des trains. Au mois de juillet 2020, ce ne sont pas moins de 80'000 cartes journalières pour vélo qui ont été vendues, soit une augmentation d'environ 45% par rapport à l'année précédente.

L'été dernier ayant montré les limites du système, les CFF se sont donc mis en quête d'une solution pratique et conviviale. Début novembre, l'entreprise a rencontré les représentants des intérêts des cyclistes pour un échange sur la mobilité à vélo. Ce dialogue avec les organisations faitières se poursuit. De concert avec les autres entreprises du secteur des transports publics, les CFF se sont fixés pour objectif de mieux comprendre les besoins de leurs clients et d'élaborer des solutions pour un service adapté aux nouveaux besoins.

Pour cette année, les CFF souhaitent rendre la planification des déplacements des cyclistes plus fiable. C'est pourquoi, depuis mars 2021, ils ne transportent des vélos sur les lignes IC/EC que si une place est réservée avant le départ du train. Cette obligation de réservation garantit aux cyclistes de pouvoir transporter leur vélo avec eux. Le système de réservation est plus équitable que le principe du « premier arrivé, premier servi ».

Secrétariat général DETEC
Matthias Ramsauer
Palais fédéral Nord, Kochergasse 10, 3003 Berne
Tel. +41 58 480 85 80
matthias.ramsauer@gs-uvek.admin.ch
www.detec.admin.ch

Il est important que les CFF répondent aux besoins de tous les voyageurs, y compris ceux des cyclistes. Compte tenu des circonstances actuelles, l'obligation de réservation en vigueur représente un compromis.

Les CFF doivent maintenant tenir leur promesse et créer davantage de capacités pour le transport des vélos. Il est nécessaire de procéder à des ajustements de la capacité de manière flexible, afin de faire face à une demande de chargement de vélo pouvant être ponctuellement très élevée. Cependant, il faut veiller à ne pas réduire simultanément, et de manière permanente, la capacité de places assises.

Pour les raisons expliquées ci-dessus, nous ne sommes pas en mesure d'accéder à votre demande figurant dans la Résolution 208 « Contre la réservation obligatoire pour une meilleure intermodalité train-vélo ! ».

En vous remerciant de votre compréhension et de votre engagement en faveur des transports publics, nous vous adressons, Madame la présidente, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.



Matthias Ramsauer
Secrétaire général